



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°26  
Séance du 30 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **30 JUILLET à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT.  
Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Roger Ribollet  
Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Franck RAMPON, Gaëlle LABALME, Elise AUCLAIR-BURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **8**

Date de la convocation : 26 juillet 2024

Date d'affichage : 26 juillet 2024

**Ce conseil municipal se tient à la suite du constat d'absence de quorum lors du conseil municipal du vendredi 26 juillet 2024. Le quorum n'est donc pas exigé pour ce conseil.**

**N 26 - Convention avec un vétérinaire**

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L.211-22 du Code rural et de la pêche maritime, les maires ont l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Compte tenu d'une prolifération de chats il est proposé de réaliser une campagne de capture et de stérilisation de chats errants.

La commune informera au préalable la population.

Les captures se feront en utilisant des méthodes respectueuses de l'animal et de la réglementation en vigueur.

Les chats seront capturés et emmenés au cabinet vétérinaire pour stérilisation. Ils seront identifiés par une encoche sur l'oreille gauche.

Les chatons capturés seront emmenés à la fourrière.

Pour cela une convention avec la SELARL de Vétérinaires Champ Huguet, située à Saint Didier sur Chalaronne est proposée.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :**

**Approuve la réalisation d'une campagne de stérilisation de chats errants.**

**AUTORISE M. le maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette délibération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT